

À la suite de la mise à jour des désignations en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-035, voici l'annexe modifiée en lien avec la note de service concernant les montants forfaitaires 100 \$, 200 \$ et 400 \$ que vous pourrez retrouver au lien suivant : [hyperlien de la note](#)

Liste des établissements désignés pour le CISSS de Chaudière-Appalaches	
<i>En vigueur à compter du 20 décembre 2020</i>	
Installations	Date de fin de la désignation
Centres d'hébergement et de soins de longue durée publics	
Tous les CHSLD publics, sauf le CHSLD Saint-Alexandre	2021-01-16
CHSLD Saint-Alexandre (installation spécifique)	2021-01-02
Centre hospitaliers	
Toutes les installations ayant une mission de centre hospitalier (CHSGS ou CHPSY), public ou privé conventionné	2021-01-16
Centres d'hébergement et de soins de longue durée privés et non conventionnés (ÉPNC)	
Tous les CHSLD privés non conventionnés	2021-01-16
Centres d'hébergement et de soins de longue durée privés conventionnés (ÉPC)	
Tous les CHSLD privés conventionnés	2021-01-16
Résidences privées pour aînés	
Toutes les RPA, sauf Le Saint-Guillaume et Les Jardins St-Alphonse	2021-01-16
Le Saint-Guillaume (installation spécifique)	2021-01-02
Les Jardins St-Alphonse (installation spécifique)	2020-01-02
Ressources intermédiaires	
Toutes les RI en soutien à l'autonomie des personnes âgées, sauf la résidence Le Crystal	2021-01-16
Résidence Le Crystal (installation spécifique)	2021-01-02
Sites non-traditionnels	
Tous les SNT (de type CH et CHSLD) Au moment d'écrire cette annexe, les installations sont : Dessercom, le Couvent des sœurs de la Charité (SAPA-URFI-UTRF), La Guadeloupe, Le Monastère (Ancien Catherine-de-Longpré) et SNT – Zone tampon pour admission (Thetford) (SAPA)	2021-01-16